

**II^e CONFERENCE INTERNATIONALE
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de
formation rurale pour le développement »
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN ALGERIE

Intervention de Mademoiselle MERZOUKI Yamina, Ingénieur agronome, bénéficiaire du programme d'investissement en appui à l'exploitation agricole « jeunes investisseurs », Gérante d'une unité d'études et de conseils agricoles à Rouïba (Alger)

I – LA FORMATION SUIVIE :

Un cycle universitaire de 5 années en sciences agronomiques à l'Institut National Agronomique (INA) d'El Harrach Alger dont :

- trois années de Tronc commun, riches en notions de base pour la formation de l'élève ingénieur,
- des stages d'été pendant 45 jours, dans une exploitation agricole,
- deux années de spécialisation en protection des végétaux,
- une synthèse agronomique en 5^{ème} année est présentée devant un jury assortie d'un mémoire de fin d'Etudes portant sur l'option phytopharmacie sur les insectes inféodés aux denrées stockées qui s'attaquent aux blés.

L'INA entretient des relations, dans le cadre de conventions, avec de nombreux organismes, offices, en l'occurrence ceux relevant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) et les centres de Recherche, ce qui m'a aidée pour mener à bien mon étude.

II – LA RECHERCHE D'UN EMPLOI :

Malgré un travail intéressant qui a fait l'objet de quatre communications orales, et la participation à plusieurs journées d'études organisées en Algérie avec l'aide et le concours de l'INA, je n'ai pu accéder à un emploi dans une structure sous la tutelle du MADR ou autre, qu'elle soit technique ou même administrative.

III – LE PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT EN APPUI A L'EXPLOITATION AGRICOLE :

La nouvelle politique mise en place à travers le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) a été une occasion inespérée pour intégrer le marché de l'emploi.

Différents programmes mis en œuvre dans le cadre du PNDAR sont en effet soutenus par l'Etat et appuyés par des crédits liés, mettant à contribution des institutions financières et administratives pour garantir la réussite du PNDAR.

Le PNDAR est basé sur les programmes suivants :

- programme de développement par filière,
- programme d'adaptation des systèmes de production,
- programme de mise en valeur des terres par la concession,
- programme de reboisement et d'emploi rural,
- programme de développement de la steppe,
- programme de dynamisation de l'agriculture saharienne.

Les objectifs visés à travers ces programmes sont :

- la mise à niveau des exploitations,
- l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire,
- le développement Harmonieux des capacités de production des intrants agricoles,
- l'utilisation Rationnelle des ressources naturelles aux fins d'un Développement Durable,
- le développement des exportations,

- la labellisation des productions agricoles à haute valeur ajoutée.

A ces objectifs s'ajoutent d'autres actions plus spécifiques telles que :

- la production de semences et de plants,
- la préservation des ressources génétiques,
- le développement de l'agriculture biologique,
- l'amélioration des capacités managériales de l'administration agricole...

Afin de garantir une adhésion des exploitants agricoles et de les accompagner dans leur adaptation au nouveau contexte, le MADR décide la mise en œuvre d'un nouveau programme appelé :

« **programme d'investissement en appui à l'exploitation agricole** » et plus communément « **programme jeunes investisseurs** ».

Ce programme envisage de recruter à travers des projets de création de petites unités de services (ou petites entreprises), les jeunes diplômés chômeurs afin de contribuer en partie à la résorption du chômage, mais aussi et surtout de prendre en charge les agriculteurs en les accompagnants dans leurs itinéraires et en intervenant dans les créneaux qui se présentent en amont et en aval de la production agricole.

Les pouvoirs publics étendent les soutiens accordés (par le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole) aux jeunes désirant créer leur propre entreprise (ou unité de services) dans le domaine pour lequel ils présentent une qualification et qui s'inscrit en soutien à l'exploitation agricole.

Tout projet retenu, bénéficie d'un apport initial de l'Etat de 50% (non remboursable), l'institution financière (la Caisse Nationale de Mutualité Agricole « CNMA »), à travers sa filiale la « SALEM », apporte le financement complémentaire nécessaire au montage des projets.

Cette dernière mets à la disposition des jeunes bénéficiaires, tous les équipements nécessaires à leurs projets sous la forme de Crédit – bail (leasing) pour une durée allant de 3 à 7 ans, moyennant le paiement d'un loyer périodique.

Le jeune promoteur devient propriétaire de ces équipements, dès le paiement de la totalité des loyers.

1 - Créneaux d'activités :

Un nombre important de projets du programme « **jeunes investisseurs** » offrent plusieurs possibilités aux jeunes diplômés de formation agricole et/ou vétérinaire, voulant s'investir dans l'un des créneaux suivants :

- Développement de la production et de la productivité,
- Commercialisation, stockage et conditionnement,
- Encadrement des actions,
- Valorisation des productions agricoles,
- Développement de l'irrigation agricole...

2 - Modalités d'adhésion au programme « jeune investisseur » :

Pour faire connaître le programme, des journées sont animées par les structures du MADR et communications sont diffusées à travers les médias.

Des cellules d'écoute et d'orientation sont mises en place dans toutes les subdivisions agricoles pour accueillir et informer les jeunes sur le nouveau dispositif.

Après la maturation du projet et le dépôt du dossier au niveau de la subdivision agricole, qui transmet tous les dossiers à la direction des services agricoles de wilaya, le « jeune investisseur » doit suivre deux formations obligatoires :

- la première est une formation horizontale sur la gestion et la création d'une entreprise,
- la seconde, dite « verticale » (sur le créneau d'activités choisi),

assurées par les enseignants des établissements de formation agricole du MADR.

Constitution du dossier :

Outre ainsi les pièces administratives indispensables, des imprimés doivent être remplis et signés comprenant :

- une fiche signalétique du postulant au programme,
- une demande d'adhésion au dispositif de soutien de l'investissement d'appui à l'exploitation agricole,
- la signature d'un cahier des charges relatif au soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation

agricole sur les ressources du FNRDA, précisant les engagements du bénéficiaire,

Etude du dossier :

Un comité technique de wilaya (CTW) se réunit pour l'étude de faisabilité des projets et l'éligibilité au soutien FNRDA.

Ce comité statue à la majorité de ses membres (subdivisionnaire, DSA, CAW) en accord avec l'institution financière spécialisée.

Sa décision, consignée dans le procès verbal de la réunion, est notifiée immédiatement par le Directeur des Services Agricoles en sa qualité de Président du CTW, au subdivisionnaire, aux autres membres concernés et à l'institution financière spécialisée qui domiciliera l'investissement retenu.

Le jeune investisseur adhère à la CNMA par l'ouverture d'un compte et signe un contrat avec la SALEM pour l'acquisition de ses équipements : La livraison se faisant généralement le jour même.

IV- CREATION DU PROJET PERSONNEL « UNITE D'ETUDES ET DE CONSEILS AGRICOLES »:

Pour mon adhésion à ce programme, j'ai choisi de créer une unité d'études et de conseils agricoles. Pour contribuer à notre intégration dans le domaine professionnel, le MADR a diffusé plusieurs notes pour faire de l'**unité d'études et de conseils agricoles** un trait d'union entre l'agriculteur et toutes les structures sectorielles (SA, DSA, CAW, Instituts Techniques : INVA, ITCMI, ITAF, ITGC, INMV, ITLV...) ou financières (CNMA et BADR).

1 - Les missions de mon unité :

Très diversifiées les missions s'étendent aux activités suivantes :

- Elaboration des projets de développement et d'investissement au niveau des exploitations agricoles avec tous les aspects techniques, socio – économiques et financiers ;
- Réalisation d'études de développement local financées par le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) ;
- Etudes de faisabilité des projets ;
- Traitement de dossiers technico - économiques sur divers sujets ainsi que des dossiers technico – administratifs ;
- Suivi et évaluation des projets ;
- Assistance technique à la mise en œuvre des projets ;
- Mise au point avec les agriculteurs d'itinéraires techniques dans les domaines des cultures et des élevages ;
- Aide dans la gestion des exploitations agricoles ;
- Contribution à la réalisation de plans parcellaires ainsi que les plans de bâtiments agricoles ou d'élevages ;
- Confection des bulletins locaux d'information pour les agriculteurs ;
- Toutes prestations sollicitées par les agriculteurs, les services agricoles et para – agricoles en relation avec les activités de l'unité ;
- Etudes de marché local ;
- Collaboration pour des études d'impact sur l'environnement de projets d'infrastructures ;
- Participation à diverses études portant sur les ressources naturelles (faune, flore, eau et sol), des monographies des wilaya, de régions naturelles,
- Aide pour le recueil d'informations ou données pour d'autres bureaux d'études ou des organismes d'envergure régionale ou nationale.

2 - Les réalisations de mon unité :

Tout en respectant la nomenclature émanant du MADR pour les conditions d'adhésion au soutien FNRDA, nous avons supervisé et présenté plusieurs demandes des agriculteurs dont les actions sollicitées ont été réalisées pour :

- 25 Exploitations Agricoles Collectives (EAC),
- 18 Exploitations Agricoles Individuelles (EAI),
- 13 Agriculteurs privés,
- 01 jeune investisseur,
- 01 parcelle des forêts,

dans un périmètre s'étendant sur les wilaya d'Alger, de Boumerdès et de Aïn Defla, pour l'acquisition des plants et divers équipements indispensables aux actions soutenues telles que : Céréales, Cultures fourragères, Oléiculture, Viticulture, Agrumiculture, Arboriculture fruitière, Plasticulture, Irrigation agricole, Lait, Aviculture, Apiculture, Valorisation et stockage des produits agricoles ainsi que le Développement des capacités de froid et l'Incitation à l'agriculture biologique.

Des études technico – économiques ont été également réalisées pour différents projets portant sur :

- la création d'un entrepôt frigorifique,
- l'élevage bovin laitier,
- la création d'une oliveraie, d'une unité de confiserie d'olives de table et la réalisation d'une huilerie,
- la mise en valeur de 140 ha de terres agricoles,
- l'installation d'un réseau d'irrigation localisée (goutte à goutte), équipé d'un système de filtration et de fertilisation automatique ainsi que la réalisation d'un bassin d'accumulation de 20 000m³ pour 40 ha d'arboriculture fruitière,
- l'installation d'une batterie d'élevage pour poules pondeuses et l'acquisition d'équipements,
- la création d'une unité de valorisation des produits agricoles : traitement, conditionnement et stockage des fruits, légumes, dattes et olives de table..

3 – Problèmes rencontrés :

Certaines difficultés ont été rencontrées et se résument dans ce qui suit :

- Absence d'un statut adapté,
- Insuffisance dans la formation des ingénieurs agronomes dans les aspects liés à l'analyse financière des études de projets,
- Insuffisance du plan de charge, eu égard aux exigences du MADR en matière de performances à atteindre par les agriculteurs et de mise à niveau des exploitations,
- Insuffisance de la communication pour un programme aussi ambitieux que le PNDAR,
- Insuffisances dans le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des actions menées par les « jeunes Investisseurs ».

ELEMENTS DE REFLEXION A PARTAGER AVEC LES PARTICIPANTS A LA CONFERENCE INTERNATIONALE :

- Les problèmes rencontrés par les bénéficiaires et les usagers des formations,
- Les expériences relatives à l'insertion des jeunes.

Abréviations utilisées :

INA : Institut National Agronomique
 MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
 PNDAR : Plan National de Développement Agricole et Rural
 FNRDA : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
 DSA : Direction des Services Agricoles
 SA : Subdivision Agricole
 CTW : Comité Technique de Wilaya
 CAW : Chambre de l'Agriculture de Wilaya
 INVA : Institut National de la Vulgarisation Agricole
 ITCMI : Institut Technique des Cultures Maraîchères et Industrielles
 ITAFV : Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et de la Vigne
 ITGC : Institut Technique des Grandes Cultures
 INMV : Institut Technique de Médecine Vétérinaire
 INPV : Institut National de la Protection des Végétaux
 ITELV : Institut Technique de l'Elevage
 CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole
 SALEM : Société Algérienne de Leasing Mobilier
 BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
 EAC : Exploitation Agricole Collective
 EAI : Exploitation Agricole Individuelle